

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1979-1980
(5^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Vendredi 11 Janvier 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GUY BÈCHE

1. — Décision du Conseil constitutionnel (p. 29).
2. — Discussion générale commune et votes successifs sur deux motions de censure (p. 30).
MM. Jean-Pierre Cot,
Rafite,
Pidjot,
Nilès.
Clôture de la discussion générale commune.
M. Barre, Premier ministre.
Explication de vote : M. Fiojot.
Motion de censure déposée par M. Mitterrand et cinquante-neuf de ses collègues.
Scrutin public à la tribune.
Suspension et reprise de la séance (p. 37).
Proclamation des résultats du scrutin.
La motion de censure n'est pas adoptée.
Motion de censure déposée par M. Andrieux et quatre-vingt-cinq de ses collègues.
Scrutin public à la tribune.
Suspension et reprise de la séance (p. 37).
Proclamation des résultats du scrutin.
La motion de censure n'est pas adoptée.

★ (1 f.)

3. — Projet de loi de finances pour 1980 (p. 37).
4. — Dépôt de propositions de loi (p. 37).
5. — Communication de M. le président (p. 37).

PRÉSIDENTE DE M. GUY BÈCHE,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures.

M. le président. Maintenant que toutes les hypothèques sont levées sur le retour d'Ajaccio de votre président de séance, je peux déclarer la séance ouverte.

— 1 —

DECISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel a publié au *Journal officiel* du 11 janvier ses décisions concernant, d'une part, la loi portant aménagement de la fiscalité directe locale, d'autre part, la loi relative à la prévention de l'immigration clandestine et portant modification de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers.

Ces textes lui avaient été déferés par plus de soixante députés, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution.

— 2 —

DISCUSSION GENERALE COMMUNE ET VOTES SUCCESSIFS SUR DEUX MOTIONS DE CENSURE

M. le président. Conformément à la décision de la conférence des présidents du mercredi 9 janvier, l'ordre du jour appelle la discussion générale commune et les votes successifs sur les motions de censure déposées en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, d'une part, par M. Mitterrand et cinquante-neuf de ses collègues (1), d'autre part, par M. Andrieux et quatre-vingt-cinq de ses collègues (2), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption des articles 33 à 96 qui constituent la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980, et de l'ensemble de ce projet.

Le texte de ces motions a été communiqué à l'Assemblée au cours de la séance du mercredi 9 janvier.

Je rappelle que le premier vote portera sur la motion socialiste selon l'ordre déterminé en conférence des présidents.

Dans la discussion générale commune, la parole est à M. Jean-Pierre Cot, premier orateur inscrit.

M. Jean-Pierre Cot. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre du budget, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, mesdames, messieurs, il y a quelque chose de lassant dans ces débats sur des motions de censure qui se renouvellent et qui se répètent.

En effet, d'un certain point de vue, le sentiment est que tout a été dit, ou que ce qui n'a pas été dit est interdit.

Du budget, monsieur le Premier ministre, vous nous interdisez de parler. Alors même que la situation économique, sociale, internationale s'est profondément modifiée, que vos hypothèses de base, vos pronostics ont été démentis, que votre politique a connu quelques échecs qu'il conviendrait de souligner, que l'ensemble du contexte interne et international a changé, vous comptez ne pas changer une ligne à ce budget qui, au centime près ou peu s'en faut, est le même que celui que vous nous aviez déjà proposé, avec le même déficit. Vous refusez de discuter des incidences nouvelles, y compris de celles capitales, résultant de la hausse du prix du pétrole, ainsi que l'indique le texte de notre motion de censure.

En ce qui concerne la procédure, vous vous êtes longuement expliqué lundi dernier, monsieur le Premier ministre, sur les raisons qui vous avaient conduit à persévérer dans l'erreur, en quelque sorte. Vous avez été reconnu coupable par le Conseil constitutionnel. Pour ma part, je vous reconnais quelques circonstances atténuantes, tant il est vrai que l'enchevêtrement de mauvais textes rendait la situation difficile et qu'à cet égard ce n'est pas tellement un problème de procédure juridique que le problème politique de fond qui est posé. Je trouve donc d'autant plus choquant que le Président de la République ait décidé de vous charger de tous les péchés, en l'espèce, en indiquant qu'il avait, pour sa part, averti, précisé, déclaré... Il y a là pour le moins, me semble-t-il, un manque d'élégance qu'il convient de souligner.

M. Louis Le Penec. Très bien !

(1) Cette motion de censure est appuyée par les soixante signatures suivantes :

MM. Mitterrand, Defferre, Chandernagor, Brugnon, Pierre Lagorce, Daniel Benoist, Raymond, Jean-Pierre Cot, Pierret, Mme Jacq, MM. Cambolive, Gaillard, Sénéas, Vidal, Laurain, Saint-Paul, Pesce, Jagoret, Derosier, Boucheron, François Massot, Bayou, Malvy, Mexandeau, Evin, Gau, Chénard, Emmanuelli, Hugué, Forgues, Auroux, Gilbert Faure, Baylet, Julien, Cellard, Poperen, Santrot, Mellick, Nucci, Bernard Madrelle, Marchand, Haesebroeck, Pistre, Chevènement, Claude Michel, Alain Bonnet, Forni, Le Drian, Bèche, Joxe, Franceschi, Houteer, Crépeau, Lemoine, Autain, Florian, Huyghues des Etages, Pignion, Roland Beix, Billardon.

(2) Cette motion de censure est appuyée par les quatre-vingt-six signatures suivantes :

MM. Andrieux, Ansart, Ballanger, Balzigère, Mme Barbera, MM. Bardol, Barthe, Bocquet, Bordu, Boulay, Bourgeois, Brunhes, Bustin, Canacos, Chaminade, Mmes Chavatte, Chonavel, M. Combrison, Mme Constans, MM. Couillet, Depietri, Bernard Deschamps, Ducolone, Durcmea, Dutard, Fiterman, Mmes Fost, Fraysse-Cazalis, MM. Felaut, Garcin, Gauthier, Girardot, Mme Goeuriot, MM. Goldberg, Gosnat, Gouhier, Mme Goutmann, MM. Gremetz, Hage, Hermer, Mme Horvath, MM. Houël, Jans, Jean Jarosz, Jourdan, Jouve, Juquin, Kalinsky, Lajoinie, Paul Laurent, Lazzarino, Mme Leblanc, MM. Legrand, Léger, Leizour, Le Meur, Leroy, Maillet, Maisonnat, Marchais, Marin, Maton, Gilbert Millet, Montdargent, Mme Gisèle Moreau, MM. Nilès, Ogru, Poreu, Porelli, Mmes Porte, Privat, MM. Ralite, Renard, Rieubon, Rigout, Roger, Ruffe, Soury, Tassy, Journé, Vial-Massat, Villa, Visse, Robert Vizet, Wargnies, Zarka.

M. Jean-Pierre Cot. Mon collègue, le professeur André Hauriou, avait pour coutume de rappeler une institution de la monarchie qui était celle du menin. Le menin était ce personnage irresponsable qui, placé auprès du roi, pouvait mal faire mais était fouetté chaque fois que les choses allaient mal. Il est vrai, monsieur le Premier ministre, que vous n'avez ni la stature ni le caractère d'un menin, mais qu'objectivement vous êtes dans la même situation. (Sourires.)

C'est toutefois sur le terrain politique plus général de nos institutions et de la Constitution que je voudrais me placer reprenant, en quelque sorte, d'une manière rétrospective à la suite de cette série de motions de censure, l'ensemble des choses.

Il me semble, monsieur le Premier ministre, que cette « affaire du budget », comme on l'a appelée, pose problème pour nos institutions et pour le Parlement.

Je voudrais à ce propos mettre d'abord les choses au clair et écarter certains arguments, si vous le permettez. Je n'ai voté ni pour ni contre la Constitution de 1958, à quelques mois près ; il est probable que j'aurais voté contre. Mais vous me reconnaissez le droit, comme à tout citoyen français, de m'intéresser aux effets sur les institutions de la situation politique actuelle et d'être attaché à la République. A cet égard, vous me permettez aussi de regretter la réponse, faite peut-être à la hâte, par M. Papon à M. François Mitterrand : « c'est notre affaire, occupez-vous de faire le ménage chez vous », alors que le délabrement de notre édifice constitutionnel concerne tous les citoyens. Vous me permettez, enfin, de ne pas considérer comme suffisante votre propre remarque, l'autre jour, sur le fait que certains socialistes n'avaient pas voté la Constitution. L'affaire n'est plus là ; elle est aujourd'hui un problème d'institutions qui concerne tous les citoyens... et même les députés !

Au demeurant, je constate que je ne suis pas seul. M. Michel Debré, dans un journal, ce matin, a affirmé sa crainte devant cette dégradation du parlementarisme, ce qui, de sa part, est assez étonnant, vous en conviendrez. Quoi qu'il en soit, je suis d'accord avec lui : vous et votre Gouvernement avez maltraité le Parlement. En l'espèce, vous avez eu quelque peine à dissimuler un certain mépris pour l'institution parlementaire, et on a pu qualifier de provocante, à certains moments, votre attitude à son endroit.

On a beaucoup parlé de l'abus de l'utilisation de l'article 49, alinéa 3. Je n'insisterai donc pas, sauf à rappeler ce qu'est précisément l'abus de droit : l'utilisation répétée d'une procédure qui, pour être légale, devient de par son abus quelque chose d'illégal. Lorsque l'article 49 fut inscrit dans la Constitution, notamment à l'initiative d'hommes qui avaient souffert de l'instabilité de la IV^e République, c'était dans le but de franchir un cap, d'éviter qu'une assemblée ne puisse changer un Gouvernement sur un mouvement d'humeur. Mais aucune procédure, aucune institution ne peuvent remplacer une majorité, un contrat politique, ni changer une situation politique. Lorsque vous affirmez votre volonté d'utiliser « à répétition », comme vous l'avez déclaré l'autre jour, le vote bloqué, l'article 49, alinéa 3, en vérité vous affirmez votre volonté de vous soutenir avec les béquilles de la procédure et, ce faisant, de court-circuiter la réalité de la vie et du contrat politiques. Aujourd'hui, il ne s'agirait — dit-on — que de réparer un simple incident de procédure et il ne serait donc pas nécessaire de reprendre l'examen du budget lui-même. Or, en réalité et vous le savez bien, la procédure touche au fond du problème qui est, j'y reviens, l'absence de majorité politique. Je ne poserais pas, comme on l'a fait, ce problème fondamental en termes quasi philosophiques, mais je dirai simplement que tout se passe comme s'il n'y avait pas de majorité. La seule manière qu'a le Gouvernement de faire adopter un texte par l'Assemblée nationale n'est-elle pas de faire en sorte que la majorité soit absente ?

M. Emmanuel Hamel. Mais elle est là !

M. Jean-Pierre Cot. La seule manière de prouver l'existence de la majorité n'est-elle pas de faire en sorte que ses bancs soient vides ?

MM. Emmanuel Hamel et Pierre-Bernard Cousté. Mais nous sommes là !

M. Jean-Pierre Cot. En l'espèce donc, tout se passe comme s'il n'y avait pas de majorité. C'est, monsieur le Premier ministre, vous développez votre dialectique avec une grande causticité, mais cela ne change rien au fait que, fondamentalement, vous prouvez votre majorité par le vide. Or cette majorité sur laquelle vous vous appuyez n'ose pas prendre ses responsabilités...

M. Emmanuel Hamel. Mais si !

M. Jean-Pierre Cot. Elle est absente lorsqu'elle devrait prendre des décisions, ou participer à des votes essentiels. En fait nous savons bien qu'elle souhaite utiliser cette solution pour pouvoir ensuite, dans les couloirs, dans les circonscriptions, dire le plus grand bien de la politique du Gouvernement...

M. Pierre-Bernard Cousté. Le Gouvernement applique la Constitution !

M. Jean-Pierre Cot. Par-delà les astucies de la dialectique, cette réalité fondamentale pose un problème. En effet, monsieur le Premier ministre, quelle que soit notre appartenance politique, nous avons tous noté, au cours de ces derniers mois, dans nos circonscriptions, que ces difficultés, que ces contradictions, que ces éléments dans lesquels le R.P.R. a largement sa part de responsabilité ont abouti à une poussée de l'antiparlementarisme et à l'apparition dans l'opinion publique d'un sentiment — qui me paraît grave — de refus ou, en tout cas, de détachement par rapport aux institutions républicaines et à leur fonctionnement. Nous considérons que ce phénomène est inquiétant.

Mais qui donc flatte ce sentiment, qui profite de cet antiparlementarisme ? J'en viens à me demander s'il n'y a pas là une stratégie. En laissant se développer un tel sentiment de par le pays, en laissant des débats comme celui-ci s'éterniser dans la complication et la contradiction, n'en vient-on pas, en fin de compte, à favoriser ceux qui sont au-dessus de la mêlée et à mettre ainsi en place les éléments qui permettront d'aider tel ou tel dans les batailles à venir ?

Monsieur le Premier ministre, voilà une question importante sur laquelle vous avez le devoir de vous expliquer, car on ne joue pas impunément avec les institutions ni avec la République. Le développement de l'antiparlementarisme et la dégradation de nos institutions constitueront pour les socialistes une raison supplémentaire de voter les deux motions de censure. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Ralite.

M. Jack Ralite. Mesdames, messieurs, nous voici donc confrontés au sixième recours du pouvoir à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Tout naturellement, le groupe parlementaire communiste n'avait pas d'autre moyen de répondre que de déposer une sixième motion de censure.

En vérité, monsieur Barre, vous aimez l'article 49, alinéa 3. Il vous évite le vrai débat et vous permet de vous réfugier dans la procédure. La majorité aussi est heureuse de l'existence de l'article 49, alinéa 3. Cela la met à l'aise puisqu'ainsi elle n'a pas l'air — elle a fui ce soir — de voter une mesure impopulaire.

M. Emmanuel Hamel. Je n'ai jamais fui. *(Protestations sur les bancs des communistes.)*

M. Jack Ralite. M. Hamel est obligé de parler très fort parce qu'il doit parler pour tous les absents !

Quant au Président de la République, l'article 49, alinéa 3, le fait jubiler surtout quand il est utilisé à répétition : cela discrédite le Parlement.

Mais toutes ces mises en scènes, mises en public par vos média ne parviendront pas, mesdames et messieurs du Gouvernement et de la majorité, à jeter un voile sur la malversation de votre politique. Entre les 60 milliards de francs que vous avez volés au peuple français l'été dernier et les 40 milliards de francs que vous venez de lui voler à l'aube de la nouvelle année, et les 1 300 millions que vous avez osé arracher aux retraités, le budget de 1980 dont M. Papon est l'avocat fatigué...

M. Emmanuel Hamel. Pourtant, il se porte très bien !

M. Georges Hage. Il est plutôt fatigué.

M. Jack Ralite. ... est une sorte de pompe à fabriquer du profit pour quelques-uns et de la misère pour beaucoup.

Mes amis Robert Ballanger, Alain Léger, Roger Combrisson, Henry Canacos et Marcel Rigout ont, lors des motions de censure précédentes, dit la pensée et la résolution du parti communiste français sur et contre cette politique qui raliboise, rase, pèle et tond les simples gens.

Pour ma part aujourd'hui, tout en réaffirmant ces positions, je voudrais, d'autant que c'est le dernier débat de la session, m'arrêter sur le pourquoi de toutes vos gesticulations procéduraires et politiciennes pour faire passer sous un déguisement votre budget d'austérité renforcée et de déclin de la France.

Je pourrais m'arrêter longuement sur le bien-fondé de l'article 49, alinéa 3, mais je ne vous ferai pas ce cadeau. Cet article, disons-le clairement, est pour vous une sorte de drogue institutionnelle. Or, vous le savez, les communistes n'en prennent pas. En fait, c'est en jetant un coup d'œil un peu approfondi sur ce qui se passe en France et dans le monde depuis ces derniers mois et aujourd'hui même que l'on peut comprendre votre fébrilité.

Sans doute, si l'on s'arrêtait aux discours de vos médias, images, sons et plomb, animés souvent par des gens qui du mensonge tirent leur polage, la situation aurait une allure apocalyptique. Ces quinze derniers jours, la guerre idéologique que vous avez menée au peuple français a peint la réalité en bleu de panique. Je reviendrai sur cette question.

Mais, tout de suite, je veux me faire le secrétaire du réel et de son mouvement profond dans notre pays que nous aimons et dans le monde où nous coopérons, avec tous ceux qui le veulent, à l'avènement d'un nouvel ordre international.

En France, sur l'agenda des luttes, depuis quelques mois, pas un jour ne vous a laissé tranquille, monsieur Barre, ni vos ministres ni vos amis très chers du C.N.P.F.

Les luttes se sont développées chez les ouvriers — c'est l'évidence — mais chez les intellectuels aussi.

C'est au cours du trimestre dernier, par exemple, que les chercheurs ont fait la plus grande manifestation pour la recherche nationale que ce pays ait connue. M. Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, a été confronté à une grève des médecins. M. Peyrefitte, garde des sceaux, à une grève des magistrats, M. Beullac, ministre de l'éducation, à des grèves d'enseignants, M. Monory, ministre de l'économie, a perdu ses interlocuteurs hier : douze associations de consommateurs.

Il faut noter aussi les nombreux mouvements des paysans, des producteurs de viande, notamment de mouton, des producteurs de lait, des producteurs de fruits et légumes.

Bref, le peuple de France ne se coule pas, comme vous l'espérez, vers la capitulation. Non seulement il résiste mais il vous fait reculer et vous impose des mesures qui préfigurent sur le terrain la société de dignité humaine à laquelle aspirent tant de nos concitoyens.

Prenons quelques exemples.

Face à vous, c'est le mouvement des hospitaliers qui vous a contraint, malgré une lettre estivale et gouvernementale que je qualifie de mort interdisant tout budget supplémentaire aux hôpitaux, d'en accorder par force à cent soixante d'entre eux. Encore face à vous, c'est la manifestation musicale des conservatoires de la région parisienne qui contraint M. Lecat — il l'a reconnu — à augmenter leurs crédits. Toujours face à vous, c'est la réponse quasi unanime de l'Université française au véritable coup d'Etat de Saunier-Seïté-Rufenacht, visant à exclure des élections des présidents d'université 95 p. 100 de leur électorat actuel. Oui, monsieur le Premier ministre, vous avez tenté dans ce secteur de casser le suffrage universel en éliminant à la sauvette, une nuit à vingt-trois heures, avec la complicité nominative de chaque député de votre majorité, les étudiants, les chercheurs, les personnels, les maîtres assistants, les auxiliaires du corps électoral des présidents d'université. Vous avez agi comme si, lors d'un scrutin général, vous aviez décidé de supprimer le vote des femmes, ou comme si, dans le cadre d'un comité d'entreprise, vous aviez limité l'électorat aux hauts personnels de direction. Eh bien, vous avez dû reculer et retirer au Sénat votre texte-guillotine !

M. Georges Gosnat. Très bien !

M. Jack Ralite. Face aux patrons maintenant, et face toujours à vous, d'ailleurs, vous êtes tellement compères en mauvais coups, d'abord Alsthom. Voilà une usine de Belfort dirigée par l'un des plus grands patrons français, animateur d'une multinationale, M. Ambroise Roux, qui refusait tout simplement à son personnel, ouvriers, employés, techniciens, cadres et ingénieurs, leur dignité. Pendant cinquante-huit jours, toutes ces femmes, tous ces hommes, la main dans la main, ont fait une irruption calme et résolue dans la rubrique sociale de notre pays. M. Ambroise Roux a été contre eux jusqu'à la provocation. Vous-même l'avez aidé et conforté en restant muet.

Eh bien, dans le concret, l'alliance de lutte de tous les personnels de l'Alsthom a mis M. Ambroise Roux à genoux et vous savez bien que ce genre d'acquis imposé au patronat réjouit même en silence des millions de travailleurs et leur donne des idées qui ne sont pas noires.

Les grands magasins, maintenant. C'est une industrie importante, elle aussi, animée par du beau linge, comme on dit. Beaucoup de femmes travaillent en ces lieux de vente géants. L'idée de ces patrons de ces *Au bonheur des dames* 1980 était précisément d'ôter du bonheur aux femmes et aux hommes qui y travaillent. Ils voulaient — vous vouliez — leur accaparer leur dimanche, ce jour où l'on soufflé, où l'on vit, où l'on aime. Ce fut une véritable insurrection et patrons et Gouvernement ont dû céder. Monsieur le Premier ministre, il ne suffit pas d'avoir dans son équipe trois femmes pour penser que se trouve résolue la grande question sociale et révolutionnaire de la libération des femmes. Vous ne vous en sortirez pas.

Ce dimanche maintenu, c'est le printemps de beaucoup de choses, de beaucoup de choses que les femmes majoritaires et majoritairement O.S. de chez Ducellier, à Vergongheon, en Haute-Loire, ont fait avancer comme signe précurseur. Enfin, voilà une usine de 1 700 salariés où l'exploitation est à la mesure de l'idée d'un autre âge qu'ont les patrons de la malléabilité féminine. Eh bien, c'est le patron qui a dû devenir malléable. Dans l'histoire du mouvement social de ce pays, il demeurera que c'est en décembre 1979 que les femmes de Ducellier ont invité dans le conœt quotidien et imposé à leur direction des conseils d'atelier, 57 conseils d'atelier, « une réalité impressionnante », disait si justement le journal *L'Humanité*.

Quelquefois, à la télévision, des journalistes de service élyséen...

M. Emmanuel Hamel. N'injuriez pas les journalistes !

M. Jack Ralite. ... comme Jean-Pierre Elkabach, jouent aux naïfs et avec de faux arguments surrout que notre socialisme autogestionnaire à la française est une voie de garage. Eh bien, c'est dans des actes créateurs, comme celui des femmes de chez Ducellier, que dès maintenant, dans cette France que vous mutiliez à qui mieux mieux, perce comme des violettes sous la neige le mouvement socialiste autogestionnaire de ce pays, cette voie inédite et originale chère aux eurocommunistes que nous sommes.

Et les élections prud'homales, monsieur Barre ? On ne peut pas dire que vos médias aient contribué à leur donner leur vraie signification. Les grandes centrales syndicales étaient quasi interdites d'antenne, et, secrètement, vous espériez avec M. Ceyrac voir légaliser les syndicats patronaux.

Les résultats sont là. Non seulement ces derniers restent en culotte courte, mais la C.G.T. demeure la première organisation syndicale française, et, dans les usines, elle a 51 p. 100 des suffrages.

C'est, comme on dit, une belle paire de claques au consensus souhaité avec tant d'acharnement par l'Elysée.

Je pourrais continuer mon inventaire.

Je pourrais parler de la grève de chez Dassault où votre collègue, messieurs de la majorité, qui siège ici une fois tous les cinq ans, vient de perdre son masque de bon patron.

Je pourrais parler des échecs patronaux à Creusot-Loire, à Berliet-Vénissieux, à Renault-Billancourt et Renault-Sandouville, où les attents aux libertés ont été annulées par l'action des travailleurs. Parler des succès chez Merlin Gérin à Grenoble, des ardoisiers de Maine-et-Loire, des ouvriers des Papeteries de la Seine à Nanterre, des employés de la Soled à Thionville, des 600 émigrés des Tuileries de Marseille arrachant 80 000 centimes de plus par mois, etc. Je pourrais parler d'un collier de luttas sans fin ni fermeté.

Je pourrais parler des institutrices de maternelles de la Côte-d'Or, qui viennent de contraindre M. Beullac à cesser de manier le bâton quand il s'agit de la scolarité des bambins.

Je pourrais parler des succès de l'U.N.E.F. dans les universités, des jeunes motards qui ont obtenu qu'il n'y ait pas de vignette moto au-dessous de 750 centimètres cubes, des jeunes de Longvilly qui viennent d'arracher 52 embauches.

Je pourrais, je dois, parler, pour finir de l'audience du parti communiste français.

On la mesure aux adhésions qu'il fait, aux lecteurs de ses journaux qu'il gagne, mais aussi à ses résultats électoraux qui à travers cinquante-sept élections partielles depuis mars 1978, disent que vous n'avez pas réussi à marginaliser le parti communiste français et indiquent que les yeux s'ouvrent à travers de premiers progrès prometteurs. Vous le mesurerez encore plus quand s'épanouiront les conséquences des initiatives récentes et audacieuses de notre comité central en direction des entreprises, de la jeunesse, des intellectuels et à propos du rôle des connaissances.

Voyons maintenant ce qui s'est passé dans le monde parallèlement, ce qui s'y est entrecroisé, à l'évidence, avec ce que je viens d'évoquer.

L'autre jour, Mme Saunier-Seïté avouait ici même qu'elle frissonnait encore de peur à l'évocation de 1789-1793. Mais vous avez de très bonnes raisons de frissonner aujourd'hui. Vous êtes, mesdames, messieurs, partie prenante de l'impérialisme, vos amis s'appellent Carter, Schmidt et Mme Thatcher.

Voyons donc leurs déconvenues, vos déconvenues internationales. Et je me limite aux douze derniers mois qui à l'échelle de l'histoire seront d'abord la période où le front sandiniste a créé un Nicaragua démocratique ; où l'Iran continue d'empêcher de dormir Wall-Street ; où la Mauritanie décide de négocier une paix définitive avec le Front Polisario ; où l'O.N.U. condamne l'occupation marocaine du Sahara occidental ; où l'Algérie de Boumediène se perpétue dans l'Algérie du p...ent Chadli ;

où Mme Thatcher doit composer devant les forces progressistes et nationales de Rhodésie — la communauté noire va pouvoir voter ; où les pays socialistes dans leur diversité bien que non immunisés contre les conséquences de la crise impérialiste ignorent le chômage...

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Il n'y a pas de chômage dans les pays de l'Est ?

M. Jack Ralite. ... la misère, le déclin, mieux, continuent de progresser. La période où le mouvement des non-alignés se donne Fidel Castro comme leader.

La période où Luis Carlos Prestes, secrétaire général du parti communiste brésilien, et d'autres exilés politiques sont autorisés à fouer de nouveau le sol de leur patrie.

Où les élections mexicaines et portugaises, suédoises et japonaises traduisent des avancées très significatives des partis communistes de ces pays ;

Où les élections européennes vous ont tourné le dos, à vous et à votre circonscription social-démocrate ;

Où malgré la plus gigantesque campagne mensongère qu'il soit possible d'imaginer, la tête des citoyens étant prise pour enclume, l'héroïque Viet-Nam n'est pas atteint et le Cambodge est soustrait à celui que vous continuez de soutenir à l'O.N.U. : le criminel Pol Pot ;

Où nombre de forces progressistes, chrétiennes, socialistes et tous les partis communistes d'Europe se sont dressés contre l'installation de nouvelles fusées américaines à tête nucléaire notamment en République fédérale d'Allemagne ;

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Ce n'est pas sérieux, monsieur Ralite !

M. Jack Ralite. Où les élections indiennes signifient une avancée des acteurs mondiaux de la coexistence pacifique ;

Où enfin, en Afghanistan, vos amis poseurs de missiles atomiques n'ont pas réussi à poser leurs pattes.

M. Emmanuel Hamel. Mais où les Russes posent les leurs !

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Vous êtes isolés, vous êtes seuls !

M. Jack Ralite. Vous-mêmes, messieurs du Gouvernement et de l'Elysée vous n'avez même pas pu sauver votre Bokassa et vous avez été contraints de donner l'indépendance aux Nouvelles-Hébrides.

Ça fait mal, hein ?

Nous, cela nous réjouit : nous sommes les amis actifs de toutes ces forces progressistes...

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Avec des chars !

M. Jack Ralite. ... et nationales qui, dans le monde, malgré toutes les C.I.A. d'Amérique et d'ailleurs marquent les points que je viens de rappeler.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Le peuple afghan a perdu sa liberté !

M. Jack Ralite. M. Giscard d'Estaing, dans une interview à l'hebdomadaire *Paris-Match*, affirmait que s'il avait aperçu une idée nouvelle dans le monde, il nous en aurait fait part. Il est myope. Car la voilà l'idée nouvelle : partout dans un mouvement dont personne, en tout cas pas nous, ne nie la complexité, un nouvel ordre international se profile.

M. Emmanuel Hamel. Ça fait soixante ans que les communistes le disent !

M. Jack Ralite. Et nous avons la fierté d'en être les co-partenaires actifs, inventifs et dynamiques comme en témoignent les initiatives prises par notre parti communiste français dont le secrétaire général Georges Marchais mérite à coup sûr le titre de messager de la paix...

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Le prix Nobel de la paix !

M. Jack Ralite. ... de la démocratie internationale et de la lutte contre la faim et le sous-développement si l'on considère, et je me limite toujours aux derniers mois, ses rencontres avec le président Tito, la plupart des représentants des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique réunis à Luxembourg pour la deuxième convention de Lomé, le président du gouvernement algérien, M. Chadli, le secrétaire général du front Polisario, le président de la République portugaise, M. Eanes ; l'animateur de l'O.L.P., Yasser Arafat ; le président polonais Gierek, les dirigeants du front sandiniste et du gouvernement de Managua, Fidel Castro à Cuba, Enrico Berlinguer à Rome, Léonid Brejnev à Moscou et, ces prochains mois, ses visites à plusieurs pays d'Afrique.

M. Giscard d'Estaing, toujours à *Paris-Match*, a parlé d'un « essoufflement biologique de l'espèce ». Sans doute s'agit-il de l'espèce de gens avec lesquels il se sent familier, parce qu'à l'évidence dans le peuple, dans les peuples ce n'est pas d'essoufflement qu'il s'agit, mais d'aspirations, d'avancées, de luttes, d'union à la base, de pas en avant.

C'est une grande politique française que d'être familier avec ce mouvement. C'est tout autre chose que la remarque pessimiste, source de déclin, toujours du même M. Giscard d'Estaing, selon laquelle 1 p. 100 seulement de la population mondiale parlera français en l'an 2000, et qui nous invite à borner nos ambitions à cette mesure arithmétique.

M. Emmanuel Hamel. Il n'a jamais dit cela !

M. Jack Ralite. Je croyais pourtant qu'il faisait dans le qualitatif, l'hôte de l'Élysée !

Comme je l'ai indiqué, tous ces mouvements intérieurs, tous ces mouvements internationaux sont complexes et ne vont pas sans revers, sans difficultés, voire sans erreurs ; il n'est pas toujours facile d'en prendre le pouls.

Je le dis comme je le pense : l'une des grandes idées des communistes français aujourd'hui est l'aptitude à « penser et lutter à neuf dans chaque situation neuve ».

C'est un atout que chaque individu doit se donner ; c'est une tâche personnelle exigeante qui, si elle réclame beaucoup de chacun et de chacune, si elle demande de proscrire tout « munitisme », toute fuite hors de l'expérience, hors de la réalité effective qu'est la lutte des classes en France et dans le monde, est d'autant plus tonifiante qu'en face, c'est-à-dire dans la majorité, elle vous oblige à « mentir et à freiner à neuf dans chaque situation neuve ».

Je reviens sur la guerre idéologique.

D'abord, disons un mot, mais un mot qui compte, à l'intention d'un Daniel Grandclément ou d'un Christian Charrière qui confondent micro et plume professionnels avec la toge de procureur du pouvoir.

Chacun sait que je fais allusion ici à l'insolence féodale manifestée par Daniel Grandclément à l'égard de Charles Fiterman le lundi 7 janvier à Antenne 2, et au maurassisme de Christian Charrière traitant Maxime Gremetz de « nazi » dans le *Quotidien de Paris* du 28 décembre.

Ce sont là réactions de lilliputiens réclamant leur part de fonte comme une pâtée. Mais je le dis à la profession journalistique dans son ensemble, et elle me permettra de rappeler que c'est la mienne : mesdames, messieurs, vous exercez l'un des plus beaux métiers du monde, mais force nous est de constater que, pour trop d'entre vous, « les faits n'importent plus depuis longtemps ». L'expression est de l'universitaire américain Noam Chomsky, et il vient d'en faire la démonstration.

Je veux simplement lire ici quelques-uns de ses propos récents publiés par la revue *Change* d'octobre 1979 : « Sur le Cambodge, nous avons assisté à l'une des plus grandes campagnes publicitaires de l'histoire. Moi, j'ai une question concrète qui concerne Timor. Il s'agit d'un véritable génocide. La France, comme les États-Unis, participe au massacre perpétré par les Indonésiens sur la population du Timor oriental. Voilà des atrocités beaucoup plus importantes proportionnellement à la population que celles qui sont données pour le Cambodge. Qui réagit ? Où est *Le Nouvel Observateur* ?... »

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Vous êtes complètement isolés à propos du Cambodge ! Ce sont les Vietnamiens qui affament le peuple !

M. Jack Ralite. C'est vous qui êtes isolé ! Vous criez tout seul !

« La question est révélatrice de la conception de Droits de l'homme à l'Ouest. C'est presque une expérience contrôlée, car le Timor et le Cambodge sont tout à fait similaires — même partie du monde, même moment, presque même nombre de tués d'après les estimations. La seule différence, c'est qu'à Timor c'est l'Ouest qui est directement responsable. Les atrocités au Cambodge sont utiles dans la reconstruction de l'idéologie impériale, alors que Timor, c'est tout le contraire. » Ainsi parle, avec nous, l'universitaire américain Chomsky.

Chomsky ajoute : « Il y a beaucoup d'autres cas du même genre. Prenez les réfugiés. Chaque fois que vous ouvrez *Le Monde*, vous lisez quelque chose sur les boat people vietnamiens. Mais, en 1978, en deux mois — avril et mai — l'armée birmane a poussé près de 200 000 réfugiés vers le Bangladesh, faux beaucoup plus élevé de réfugiés que les boat people. Ils ont été chassés par l'armée birmane, qui brûlait les villages, massacrait... Et pour aller se réfugier au Bangladesh, il faut être vraiment désespéré. »

De tout cela, les médias de l'idéologie des Droits de l'homme, vos médias, messieurs du Gouvernement et de la majorité — que je ne confonds pas avec les journalistes attachés aux Droits de l'homme — le taisent.

Ils font partie de cette industrie des relations-manipulations publiques du grand capital, de ce véritable lavage de cerveau auquel la Trilatérale — vous en fîtes, monsieur Barre — les a appelés. M. Lecat, votre ministre de la communication — lui aussi ancien de la Trilatérale — a tout dit mardi : « Est important ce dont parle la presse, ne l'est pas ce qu'elle fait. »

En fait, devant la politisation du mouvement populaire en France, comme dans d'autres pays, notamment dans ceux du tiers monde, vous êtes contraints de restructurer votre idéologie avec comme objectif de tenter de réduire au silence les masses populaires.

Ce que j'ai déclaré tout à l'heure à propos des luttes dans notre pays comme des luttes internationales prouve que vous ne vous en sortez pas, d'autant que dans ma ville, Aubervilliers, comme dans toutes les municipalités animées par des maires communistes et au-delà, on collecte pour les enfants du Cambodge, tandis que dans les communes que vous animez, messieurs de la majorité, pas un petit doigt ne s'est levé contre les massacres de 30 000 Guatémaltèques torturés à mort, souvent enterrés vivants, comme ce fut le cas pour tout le bureau politique du parti communiste au Guatemala. C'est cela notre morale et votre indignité ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Je préfère ma morale à la vôtre !

M. Jack Ralite. Et tous les Jean-François Kahn de France, ces tricoteurs de désespérance à masque humain — une maille de critique sur la droite, cent mailles de calomnies sur le parti communiste français — n'y changeront rien.

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. C'est scandaleux, j'ai honte pour vous !

M. Emmanuel Hamel. Respectez la presse, monsieur Ralite !

M. Jack Ralite. Et nous ne sommes pas les seuls à le dire. Ecoutez ce que déclarait, devant l'assemblée de l'épiscopat français, en octobre 1979, à Lourdes, le père Henri Madelin : « La réussite va à l'argent et suscite un conformisme croissant, destructeur de toute nouveauté, gommant sans cesse les souffrances vraies et les luttes réelles, méprisant pour la dignité que cherchent les pauvres ».

M. Emmanuel Hamel. Vous persécutez l'Église en Europe de l'Est, et vous l'annexez ici !

M. Jean-Pierre Bloch. Vous êtes un provocateur, monsieur Ralite !

M. Jack Ralite. Mais il ajoutait aussitôt : « L'opinion publique n'est pas une cire molle sur laquelle on pourrait imprimer ce que l'on veut ou une pièce à modeler par les distributeurs d'information ; un rôle indispensable est ici joué par des leaders d'opinion, famille, école, syndicats, partis et églises qui fixent après correction la perception spontanée. »

Mesdames, messieurs, voilà ce que, au nom du groupe parlementaire communiste, je souhaitais présenter comme réflexion panoramique à l'occasion de cette nouvelle application de l'article 49-3 tant aimé par M. Barre.

Mais la réalité est toujours intéressante à considérer aussi dans un échantillon de France.

Je voudrais, là, évoquer les graves événements de Corse dont vous portez la responsabilité, messieurs du Gouvernement, puisque vous n'avez tenu aucun de vos engagements, puisque vous vous êtes opposés à la mission de conciliation proposée par trente-neuf organisations, en répondant aux actes — que, certes, nous n'approuvons pas — par le seul déploiement policier, sans parler de la caution que vous apportez aux « contreplastiqueurs ». Ce qu'il faut en Corse, qui n'est pas malade de la France, mais de votre politique, ce qu'il faut en Corse, où la population a gardé un remarquable sang-froid, c'est répondre enfin aux aspirations et revendications des travailleurs et de la population de l'île et retirer les forces de répression.

Je voudrais dire aussi quelques mots sur l'une des trois villes que je représente ici, Aubervilliers. Autrefois considérée comme les communs de Paris, elle s'est, durant trente ans, avec des maires communistes, tous ouvriers, arrachée par la lutte aux urgences les plus terribles. Mais vous y faites actuellement des ravages, et j'en prendrai trois exemples.

S'agit-il du travail ? 2 700 chômeurs en 1977, 4 500 aujourd'hui ; 437 enfants de chômeurs à Noël 1978, 855 à Noël dernier.

S'agit-il de la santé? Voici dix ans qu'un C. H. U. est prévu. L'Elysée, devant de grandes actions, a même tranché favorablement. Mais si le terrain est acheté, l'intervention de l'Etat s'est essouffée financièrement.

S'agit-il du sport? En plein cœur de la ville, de magnifiques terrains sont achetés depuis des années et, depuis aussi longtemps, les ministres de la jeunesse et des sports refusent le moindre centime de participation à leur aménagement.

Il ne vous étonnera pas que la population de cette ville se batte et vous contraigne à reculer, vous et les patrons.

Bien sûr, tout ne débouche pas sur un succès et, actuellement, face à un patronat vorace, les ouvriers de deux usines — Goux et Syda — ont dû recourir à deux mois d'occupation.

C'est cela la vie d'une ville ouvrière sous votre règne, monsieur Barre. Mes amis Daniel Lemeur, député-maire de Saint-Quentin, André Duroméa, député-maire du Havre, Jacqueline Chonavel, député-maire de Bagnolet, François Leizour, député-maire de Guingamp, André Soury, député-maire de Pressignac, Jean Jarosz, député-maire de Feignies, et d'autres encore témoigneraient dans le même sens.

C'est pour ces villes, pour toutes les villes et tous les villages de France qu'aussi bien à la commission des affaires culturelles qu'à la commission des finances, les députés communistes ont déposé des propositions raisonnables dans le cadre du deuxième examen de votre projet de budget. Mais alors, il s'est produit ce que nous savions. Pour y faire barrage, comme un seul homme, votre majorité a serré les rangs autour de vous, notamment le R. P. R., à qui va comme un gant une boutade de François Mauriac. Le R. P. R. c'est, en effet, « le tramway nommé pouvoir ». Comme vous avez peur d'y perdre votre place! Si l'un de vous, pris d'une crise de conscience et se tenant le ventre est descendu en cours de route, une fois soulagé, comme il court après le tramway 49-3! Comme il se hâte d'y remonter à la volée!

Et c'est ainsi qu'aujourd'hui, vous nous présentez de nouveau le même mauvais budget. Vous pouvez à son propos, monsieur le Premier ministre, déclarer, un peu à la manière de Raminagrobis: « Les choses vont mieux qu'on ne le dit. » La vérité est que votre budget est tel, que les choses vont aller plus mal.

Pourtant, elles pouvaient aller mieux. Notre groupe vous a proposé de dégager des moyens. Ainsi, 37,4 milliards de francs pouvaient être utilisés tout de suite. Il fallait, pour cela, accepter notre impôt sur le capital des grandes sociétés, notre impôt sur les grandes fortunes, l'abrogation de l'impôt fiscal, la confiscation de la plus-value sur les stocks des compagnies pétrolières, la taxe de 1 p. 100 sur l'actif net des banques, l'imposition minimale des sociétés à 5 000 francs, etc. Il aurait fallu accepter de frapper la classe qui possède, cette « puissance archaïque de la vie ». Vous ne l'avez, bien sûr, pas voulu, parce que vous êtes de cette classe et que vous accomplissez ce qu'elle vous dicte: il ne faut jamais toucher à « l'arrogance des fortunes », mais « racketter », toujours « racketter » le peuple.

Vous voyez, mesdames, messieurs, que le groupe communiste a bien fait de ne pas entrer dans la procédure, de ne pas byzantiniser le débat, mais de l'animer pour la part qui lui revient, avec la vie, la vie du peuple, la vie des ouvriers, des employés, des intellectuels, des paysans, des jeunes, des femmes, des personnes âgées, c'est-à-dire avec un sondage incontestable, monsieur le Premier ministre.

Je voudrais là, et ce sera ma conclusion, évoquer un texte d'Aragon, écrit en 1942, et intitulé « La conjonction et ».

J'y lis ceci: « Où je veux en venir, c'est une fois de plus au procès de l'abstraction, dont il faut plus que jamais dénoncer les ravages. Il est commode de manier la France sans les Français, et c'est à quoi beaucoup de nos idéologues s'emploient en toute occasion. Ou a même vu opposer la France aux Français, comme un cadre dans lequel, fixé une fois pour toutes, ils n'avaient qu'à s'arranger pour s'insérer. Et si le pied ou la main de tel ou tel Français sortait du cadre, eh bien, il n'avait qu'à se mutiler. De ce point de vue, les guerres semblaient avoir aidé passablement les manieurs d'abstractions. Le goût de l'abstraction a été porté fort loin dans les temps modernes: au point qu'on tranchait très simplement des difficultés surgies et lorsqu'un Français posait un problème gênant — et j'en pose ici au nom de mon groupe et de la majorité de ce peuple — « on se bornait à lui dénier la qualité française. »

C'est ce que vient de faire votre moraliste officiel, le haineux Jean-François Kahn...

M. Emmanuel Hamel. Il est lucide, il n'est pas haineux!

M. Jack Ralite. ... en osant affirmer que notre politique nationale, parce qu'elle est de classe ici et partout dans le monde, nous couperait de « l'intelligentsia française, de la culture française » — écoutez bien! — « de la nationalité française ».

En vérité, sa rage, la rage dont vous voulez rehausser votre anticommunisme ne lui fait pas dépasser le stade primaire.

Il n'est au pouvoir de personne de jeter un discrédit sur nos profondes motivations nationales qui sont productives dans nos prises de position internationales comme à l'intérieur.

Nous ne vous reconnaissons pas le droit de juger de nos amitiés, qui sont d'ailleurs très diverses mais, c'est vrai, principalement nourries par la solidarité internationale, cette immense force de paix, où l'Union soviétique, l'ensemble des pays socialistes, les peuples qui se libèrent de l'impérialisme, jouent un rôle décisif qui fait qu'aujourd'hui une mère et un père peuvent avoir un enfant à qui, dès qu'il comprend des mots, ils peuvent dire: « Mon fils, tu n'iras pas à la guerre ».

Vous ne réussirez pas mieux aujourd'hui qu'hier à couper le mouvement révolutionnaire de ses racines nationales, singulièrement de celle-ci à laquelle me fait penser la conjonction « et », le plus français des mots du dictionnaire, parce qu'il est le mot qui exprime l'union. Comme « impossible » n'est pas français, « et » est français. Nous entendra-t-on?

Pour être entendus au-delà de ces bancs, les députés communistes appellent avec responsabilité, sérénité et confiance, chaque travailleur manuel ou intellectuel sur son lieu de travail, sur son lieu d'habitation: « Toi que l'on faisait taire, toi qui ne comptais pas, compagnon de colère, compagnon de combat, lève-toi, car il est temps, si tu veux vraiment que ça change et ça bouge, car le monde sera ce que tu le feras, plein d'amour, de justice et de joie ».

Il était juste et moral que la motion de censure du parti communiste français et de son groupe parlementaire se termine par ces mots du Chiffon rouge. La chanson qu'a écrite Michel Fugain et que chantent les sidérurgistes français. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Emmanuel Hamel. Collègues socialistes, réfléchissez après un discours comme celui-là! Il en vaut la peine! (Rires sur les bancs des communistes.)

M. Georges Gosnat. Quelle indigence intellectuelle!

M. le président. La parole est à M. Pidjot.

M. Roch Pidjot. Monsieur le Premier ministre, je voterai la motion de censure. Par ce geste, je veux manifester mon opposition la plus formelle à la politique que votre Gouvernement mène en Nouvelle-Calédonie.

En octobre et en décembre 1979, par deux fois, j'ai appelé votre attention sur la situation tendue et préoccupante dans le territoire que je représente ici.

Les Mélanésiens réclament l'indépendance. C'est à ce titre qu'un front indépendantiste s'est constitué pour conduire à leur terme leurs justes revendications.

Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le Premier ministre, qu'une très grande partie des Mélanésiens, ainsi que d'autres ethnies de ce territoire, sont nos électeurs. Pendant plus de quinze années, j'ai insisté au Parlement pour qu'on octroie à la Nouvelle-Calédonie un véritable statut d'autonomie interne. La satisfaction de cette demande nous a toujours été refusée. Pour ces raisons, nous avons pris résolument l'option de l'indépendance.

C'est ainsi que j'ai conduit à l'O.N.U. une délégation du Front indépendantiste, que des contacts ont été pris en métropole avec les partis politiques de gauche, les forces syndicales et les églises.

Le programme du Front indépendantiste que je préside se résume en cinq points:

Front pour l'indépendance politique, économique, sociale et culturelle;

Front anticapitaliste et anti-impérialiste;

Front pour un développement élaboré et approuvé par le peuple;

Front pour la récupération, sans condition, des terres des Canaques, premiers occupants des sols;

Front pour une société canaque et socialiste.

Notre demande d'indépendance veut mettre un terme à plus de cent vingt ans de colonisation et de vexations. La politique que vous menez dans ce territoire d'outre-mer est une politique de départementalisation, d'intégration et de protection des privilèges coloniaux, dont le dernier exemple est le « plan Djoud ».

Les moyens employés pour maintenir et défendre vos privilèges sont la répression et la censure.

En effet, l'opposition calédonienne est totalement exclue des institutions politiques: pas de représentant au conseil de

gouvernement, pas de représentant dans les commissions de l'Assemblée territoriale, pas de représentant à la municipalité de Nouméa qui groupe la moitié de la population du territoire.

La presse elle-même censure scrupuleusement. Le seul journal local ne comporte pas de colonnes réservées à l'opposition. Celui-ci ne dispose pas de temps de parole à la télévision FR 3-Nouméa, télévision qui se garde bien de relater les événements ayant trait à l'opposition. Dans ce cadre, la démocratie, en Nouvelle-Calédonie, on ne le connaît pas !

Sachez, monsieur le Premier ministre, que la vie politique locale est cependant marquée par la perspective de l'indépendance, que l'on soit pour ou que l'on soit contre.

Aux aspirations démocratiques d'indépendance vous répondez par la répression. Je fais allusion ici aux déploiements militaires inquiétants : présence d'unités spéciales, gardes mobiles de plus en plus nombreux, manœuvres militaires plus fréquentes.

Ce sont là autant d'attitudes de votre part qui maintiennent les tensions. Parmi vos forces policières elles-mêmes, les esprits sont échauffés et parfois incontrôlables. Ainsi cet inspecteur qui a tué de sang-froid un jeune Mélanésien dans la nuit du 6 au 7 janvier, après une ratonnade de quatre heures. C'est dire que cette exécution était préméditée. Votre police tue. J'ai la tristesse d'ajouter que c'est le second Mélanésien qu'elle assassine. Mais c'est la population tout entière qui est meurtrie.

A cela, j'ai le regret d'ajouter que l'inspecteur dont je viens de parler appartient au M. O. P. — organisation équivalente à l'O. A. S. — que le M. O. P. a été mis en place contre les Mélanésiens et les indépendantistes, qu'il est composé de nombreux policiers et éléments nostalgiques de l'O. A. S. et fascisants.

La police calédonienne échappe au contrôle de l'administration. Elle est dirigée, en fait, par certains policiers et inspecteurs qui animent le mouvement fasciste et raciste du M. O. P., dont les liens sont intimes avec le R. P. C. R., c'est-à-dire le R. P. R. local.

En décembre 1978, au lendemain du passage à tabac d'Elie Poagoume, d'Henri Bailly et du conseiller territorial M. Gopea, M. le secrétaire d'Etat Paul Dijoud, au cours d'une réunion de travail à laquelle je participais, reconnaissait que la police comportait en son sein des éléments fascistes.

Depuis cette constatation, qu'avez-vous fait pour extirper ces tares de la police ? Rien ! Au contraire, vous renforcez ses pouvoirs par l'enveloppe substantielle que votre Gouvernement accorde aux dépenses militaires. Je rappelle que les autorisations de programme militaires augmentent de 69,15 p. 100 et les crédits de paiement de 16,45 p. 100, alors que les crédits civils ne progressent que de 6,4 p. 100.

Cette place prépondérante du budget militaire est pour les indépendantistes un sérieux motif d'inquiétude. En rien, votre budget ne favorise la décrispation et la recherche des voies pacifiques pour l'accession à l'indépendance.

Sachez, monsieur le Premier ministre, que nous sommes déterminés dans notre action. Le processus entamé est irréversible. Cette indépendance, nous la voulons dans la paix et l'harmonie. Il incombe au Gouvernement de la France de prendre ses responsabilités face aux Français et face aux nations. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur de nombreux bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Nilès, dernier orateur inscrit.

M. Maurice Nilès. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre du budget, mes chers collègues, par une nouvelle manifestation d'autoritarisme, le Gouvernement vient de refuser la discussion normale, démocratique, des fascicules budgétaires, obligeant ainsi, comme l'a rappelé mon collègue Jack Ralite, les députés communistes à déposer une motion de censure.

Au nom du groupe communiste, je prendrai l'exemple du budget des anciens combattants, qui est particulièrement significatif de la politique d'austérité de votre Gouvernement et des manœuvres politiciennes auxquelles la discussion du budget a donné lieu.

Depuis que cette majorité est au pouvoir, il a été tenu beaucoup de discours, il a été fait beaucoup de promesses aux anciens combattants. Mais ces paroles n'ont pas correspondu aux actes, loin s'en faut. Le projet de budget que vous nous soumettez de nouveau aujourd'hui, dans des circonstances pour le moins exceptionnelles, le confirme clairement.

Quelques semaines après un premier examen, vous osez, monsieur le Premier ministre, nous présenter le même budget, ce budget qui a été rejeté par les deux assemblées du Parlement, rejet dont toutes les associations d'anciens combattants se sont félicitées.

Un rejet que les anciens combattants ont considéré comme le fruit de l'action qu'ils ont menée depuis plusieurs mois. Cette action avait payé car votre majorité, monsieur le Premier ministre, avait quelques scrupules à vous suivre dans la voie de l'austérité pour le monde combattant, de l'austérité pour ceux qui se sont battus pour la France.

Cette austérité-là, cette aumône-là, sont inadmissibles. Elles sont purement et simplement inacceptables.

Ainsi que le déclarait M. René Peyre, président de l'union fédérale des associations de combattants — l'U. F. A. C. — « les anciens combattants ne veulent pas de privilèges, mais ils n'admettent pas que l'on veuille réaliser des économies aux dépens de ceux qui ont risqué leur vie et compromis leur santé aux heures les plus sombres de notre pays. »

Proposer de nouveau le même budget est une insulte aux anciens combattants. Mes amis André Tourné et Pierre Girardot en avaient souligné les aspects néfastes en novembre dernier.

Comme vous persistez dans votre démarche, monsieur le Premier ministre, je rappellerai brièvement combien ce budget ne répond, en aucune manière, aux revendications exprimées par le monde ancien combattant et combien il serait urgent pour celui-ci que cette assemblée adopte les propositions qui ont été présentées par le groupe communiste.

Votre budget ne répond en aucune façon au droit à réparation des déportés et des internés résistants. Pire, des mesures administratives et réglementaires coercitives alourdissent toujours plus la reconnaissance de ce droit à réparation. Les pensions de guerre et les retraites de combattant sont, du fait de violations successives du rapport constant, en retard de 26 p. 100 sur le niveau qui devrait être le leur.

Vous avez suspendu les travaux de la commission tripartite et vous n'avez pas hésité à déclarer : « Cette affaire n'est pas du ressort des députés », condamnant du même coup l'examen du prérapport parlementaire, présenté par plusieurs de mes collègues. On ne peut plus clairement exprimer le mépris du suffrage universel et le manque de respect dont vous faites montre, cette fois-ci encore, à l'égard du Parlement.

Les pensions des veuves de guerre et de leurs ascendants sont amputées et maintenues volontairement au-dessous de l'indice prévu par la loi. Les droits des anciens d'Algérie, de Tunisie, du Maroc sont contestés. La liste définitive des unités combattantes servant à l'attribution de la carte du combattant n'en finit pas d'être publiée et la commission de rattrapage prononce 98 p. 100 de rejets.

Qu'en est-il aussi du droit à la campagne double pour les travailleurs de l'Etat et assimilés ? Vous refusez toujours à ces anciens combattants l'homologation des blessures de guerre et vous n'admettez pas encore la création d'une commission officielle de la pathologie des maladies contractées en Afrique du Nord.

Les victimes de la déportation du travail réclament toujours la reconnaissance de leur titre, ainsi que le propose le texte déposé par mon groupe parlementaire, texte que vous refusez d'inscrire à l'ordre du jour.

Monsieur le Premier ministre, je ne veux pas terminer cette longue énumération des revendications du monde ancien combattant comme des prisonniers de guerre, énumération que votre politique rend fastidieuse, sans évoquer le 8 mai 1945, une date si chère aux combattants et résistants de notre pays.

Un texte visant à faire de nouveau de cette date un jour férié commémoratif de la victoire sur le nazisme a été, lui au moins, reconnu conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel.

Ce texte a été voté unanimement par le Sénat et approuvé une première fois par la commission des lois de notre assemblée. Néanmoins, vous vous obstinez à refuser son inscription à l'ordre du jour.

Nous avons déposé une proposition de loi allant dans le même sens. Il est grand temps que l'Assemblée nationale se prononce sur cette question. Vous ne pourrez rester plus longtemps sans honorer les sentiments de ceux qui se réjouissent non pas de la défaite d'un pays face à un autre mais de la défaite de l'opresseur nazi et du triomphe de la paix en Europe.

Quand allez-vous, monsieur le Premier ministre, inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale la proposition de loi adoptée par le Sénat ?

Quand allez-vous donner satisfaction aux revendications des anciens combattants et victimes de guerre ? Certainement pas cette année et certainement pas avec ce budget car votre politique d'exploitation est tellement draconienne qu'elle exige aussi le prétendu paiement de la facture de Caracas.

Mais j'oubliais : les sociétés pétrolières ne combattent pas pour la France ; pour l'heure, elles visent leurs profits !

Le monde ancien combattant ne peut se sentir représenté et défendu ni par vous ni par ces parlementaires qui acceptent de voter ce budget de mendiant. De même, ils ne peuvent raisonnablement se fier à cette partie de la majorité qui fait mine de ne pas accepter ce budget mais qui refuse la censure.

Les anciens combattants ne sont pas dupes. Ils savent que les communistes se sont trouvés, dès les premiers moments, à leurs côtés, pour défendre leurs droits et ils continueront la lutte avec eux.

Monsieur le Premier ministre, que réclament les anciens combattants ? Rien d'autre que leur dû !

De-ci, de-là, on s'accorde pour reconnaître, en paroles, leurs droits. Il est temps de passer aux actes.

Je n'énoncerai pas les nombreuses propositions de loi que le groupe communiste a déposées en faveur des anciens combattants, et que nous comptons faire adopter grâce aux luttes de notre peuple et des associations d'anciens combattants.

Vous dites qu'il n'y a pas d'argent. Or, cette année encore, mon ami Guy Ducoloné a défendu un amendement proposant d'augmenter de 10 p. 100 l'impôt sur les bénéfices des sociétés versé par les entreprises travaillant dans le secteur de l'armement et de la défense nationale.

Cette mesure constructive aurait permis de dégager les crédits susceptibles d'augmenter le taux des pensions. Vous l'avez refusée, mesdames, messieurs de la majorité, suivant ainsi votre chef de Gouvernement.

Que ce soit sur le plan des principes — pour le 8 mai notamment — ou sur celui de la satisfaction du droit à réparation, les anciens combattants ne peuvent compter que sur leurs actions et sur celles que mènent à leurs côtés les communistes.

Dans le combat que nous menons contre votre politique, nous avons conscience, nous, d'agir avec les anciens combattants, pour leurs justes revendications, pour la paix, pour l'indépendance et la souveraineté de la France. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La discussion générale commune est close.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je répondrai très brièvement aux interventions qui viennent d'avoir lieu.

A. M. Pidjot, je dirai que le Gouvernement est décidé à faire en sorte que quelques éléments isolés et irresponsables ne remettent pas en cause les progrès qui ont été accomplis en Nouvelle-Calédonie depuis quelques mois et qu'il œuvrera pour que tous les Calédoniens construisent ensemble l'union de toutes les communautés dans la justice, la fraternité et le respect de la loi.

En écoutant ce que M. Ralite a appelé sa « réflexion panoramique », j'ai noté un souffle épique et une virulence qui rappelaient des temps que je croyais révolus. En tout cas, nous garderons tous précieusement à l'esprit, de son discours, cette image touchante de M. Marchais volant de Managua à Moscou en colombe de la paix.

Plusieurs députés communistes. Très bien !

M. René Visse. Ce n'est pas mal !

M. le Premier ministre. Si vous trouvez que ce n'est pas mal, moi aussi. (*Rires sur les bancs des communistes.*)

M. Georges Hage. Toujours heureux !

M. le Premier ministre. Toujours heureux, en effet. Heu—reux ! Mais je ne pensais pas que vous l'étiez, vous, monsieur, de ce que je viens de dire.

Enfin, M. Jean-Pierre Cot m'a posé plusieurs questions. Je me suis déjà expliqué sur certaines d'entre elles. Je lui répondrai qu'en ce qui me concerne, je prends toujours mes responsabilités. Dans l'exercice de mes fonctions de Premier ministre, je les prendrai dans le respect des dispositions de la Constitution.

Mais M. Jean-Pierre Cot a posé une question importante sur laquelle je donnerai mon sentiment et celui du Gouvernement : il a exprimé la crainte que ce qui s'est passé au cours de ces dernières semaines ne déclenche dans le pays une poussée d'antiparlementarisme et il a très justement demandé : « Qui en profite ? Est-ce bon pour la démocratie française ? »

Je pense comme lui que nous devons tout faire pour éviter qu'un tel mouvement ne se développe. Les Français n'ont eu que trop souvent tendance à se laisser aller à des critiques et à des jugements de ce genre qui peuvent mettre en péril le

fonctionnement de la démocratie. Mais M. Jean-Pierre Cot rendra au Gouvernement cette justice que s'il utilise l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, ce n'est pas sa faute. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) C'est parce qu'il est bien obligé de le faire compte tenu des circonstances dans lesquelles il se trouve.

M. Jean-Pierre Cot. Quel aveu !

M. Alain Bonnet. C'est la faute du R. P. P. !

M. le Premier ministre. Je ne cacherai pas qu'il y ait eu des tensions dans la majorité ; je l'ai dit. Mais si la majorité n'est pas là, on peut au moins dire que c'est parce qu'elle ne veut pas voter la censure.

M. André Lajoinie. C'est de l'absentéisme !

M. le Premier ministre. Mais ce n'est pas là l'affaire du Gouvernement ; c'est celle des formations de la majorité.

J'ajoute que ceux qui parlent de l'absence d'action du Parlement devraient se souvenir, en premier lieu, qu'il a au cours de la session d'automne délibéré d'un grand nombre de textes et que la majorité les a votés ; en second lieu, que le budget a été longuement discuté...

M. Alain Bonnet. Mais pas voté !

M. le Premier ministre. ... à la fois à l'Assemblée nationale et au Sénat et, en particulier, que toute la deuxième partie de la loi de finances a été votée par les formations de la majorité et que le Sénat a adopté le projet de loi de finances présenté par le Gouvernement.

Je rappelle que j'ai soumis à l'Assemblée nationale et au Sénat le texte élaboré par la commission mixte paritaire, texte qui a été voté par le Sénat et adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Si j'ai retenu le texte de la commission mixte parlementaire sans aucun amendement du Gouvernement, c'est pour bien montrer que tout en utilisant l'article 49, alinéa 3, le Gouvernement ne voulait pas ignorer un projet final de loi de finances résultant des travaux de la commission mixte paritaire issue de l'Assemblée nationale et du Sénat. Je voudrais que cela ne soit pas oublié.

Le rôle du Gouvernement est de tenir compte des vœux de l'Assemblée nationale et de sa majorité comme de ceux du Sénat et de sa majorité. En ce qui me concerne, tout en usant des moyens que me donne la Constitution pour exercer les fonctions dont je suis chargé et pour conduire la politique du Gouvernement, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir afin que le rôle du Parlement reste le rôle d'avis, de contrôle et de vote qui doit être le sien. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Maurice Nilès. Merci de votre courtoisie, monsieur le Premier ministre : vous n'avez pas dit un mot de mon intervention.

M. le président. Personne ne demande la parole dans les explications de vote ?

M. Roch Pidjot. Si, monsieur le président !

Explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Pidjot, pour expliquer son vote.

M. Roch Pidjot. Monsieur le Premier ministre, je veux bien vous suivre dans les explications que vous avez données à la suite de mon intervention, mais je vous demande de faire le nécessaire afin que votre police cesse de massacrer à coups de fusils des Mélanésiens en Nouvelle-Calédonie. Elle vient d'en tuer un, Théodore Dayé, dans la nuit du 5 au 6 janvier.

Je compte sur votre haute autorité, monsieur le Premier ministre, pour que cesse ce massacre. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes.*)

Votes successifs sur les deux motions de censure.

M. le président. L'ordre du jour appelle donc maintenant les votes successifs sur les deux motions de censure.

La lettre par laquelle commencera l'appel nominal de chacun des deux scrutins va être tirée au sort.

(*Le sort désigne la lettre W.*)

M. le président. Je vais d'abord mettre aux voix la motion de censure déposée par M. Mitterrand et cinquante-neuf de ses collègues.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

M. le président. Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre à Mme et MM. les secrétaires non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à vingt-trois heures dix.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. Le scrutin est ouvert à vingt-deux heures vingt-cinq.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mme et MM. les secrétaires à se retirer dans le quatrième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures dix, est reprise à vingt-trois heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin sur la motion de censure déposée par M. Mitterrand et cinquante-neuf de ses collègues.

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure.....	246
Pour l'adoption	192

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

M. Emmanuel Hamel. Dix voix de moins que la semaine dernière!

M. le président. Je vais maintenant mettre aux voix la motion de censure déposée par M. Andrieux et quatre-vingt-cinq de ses collègues.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos le samedi 12 janvier 1980 à zéro heure trente.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. Le scrutin est ouvert à vingt-trois heures quarante-cinq.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mme et MM. les secrétaires à se retirer dans le quatrième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à zéro heure trente, est reprise à zéro heure cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin sur la motion de censure déposée par M. Andrieux et quatre-vingt-cinq de ses collègues.

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure	246
Pour l'adoption	190

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

M. Emmanuel Hamel. C'est peu, ça baisse chaque fois!

— 3 —

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1980

M. le président. A la suite du rejet des deux motions de censure, les articles 33 à 96 qui constituent la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 et l'ensemble de ce projet de loi sont considérés comme adoptés.

— 4 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Fonteneau une proposition de loi tendant à réglementer les manifestations donnant lieu à vente ou échange d'objets anciens ou d'occasion.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1569, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Guy Guerneur et Daniel Goulet une proposition de loi tendant au dépôt d'un projet de loi établissant l'égalité des conditions de concurrence entre les organismes bancaires ou établissements financiers.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1570, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Royer et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à instituer la création de centres de formation et d'assistance technique, en matière de gestion et de comptabilité, pour les petites et moyennes entreprises.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1571, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 5 —

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Je rappelle que si le Sénat adopte le projet de loi de finances pour 1980 dans les mêmes termes que l'Assemblée, ...

M. Emmanuel Hamel. Puisse-t-il le faire!

M. le président. ... la clôture de la session extraordinaire sera constatée par la voie du *Journal officiel*.

Dans le cas contraire, l'Assemblée sera convoquée par son président.

La séance est levée.

(La séance est levée à une heure.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du Vendredi 11 Janvier 1980.

SCRUTIN (N° 339)
public à la tribune.

Sur la motion de censure déposée par M. Mitterrand et cinquante-neuf de ses collègues, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, au cours de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1560) (résultat du pointage).

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure 246

Pour l'adoption 192

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.	Drosler.	Jouve.
Anorlea (Haute-Garonne).	Deschamps (Bernard).	Joxe.
Andrieux (Pas-de-Calais).	Deschamps (Henri).	Julien.
Ansart.	Dubedout.	Juquin.
Aumont.	Duclocq.	Kalinsky.
Auroux.	Duplet.	Labarrère.
Autain.	Duraffour (Paul).	Laborde.
Mme Avice.	Durocéc.	Lagorce (Pierre).
Ballanger.	Duroure.	Lajointe.
Balmigère.	Dutard.	Laurain.
Bapt (Gérard).	Emmanuel.	Laurent (André).
Mme Barbera.	Evin.	Laurant (Paul).
Bardol.	Fabius.	Laurisergues.
Barthe.	Faugard.	Lavédrinc.
Bayou.	Faure (Gilbert).	Lezzarino.
Bèche.	Filloud.	Mme Leblanc.
Beix (Roland).	Filterman.	Le Drian.
Benoist (Daniel).	Forgues.	Léger.
Billardon.	Forni.	Legrand.
Bocquet.	Mme Fost.	Leizour.
Bonnet (Alain).	Franceschi.	Le Meur.
Bordu.	Mme Fraysse-Cazalis.	Lemoine.
Boucheron.	Frelaut.	Le Pensec.
Boulay.	Gaillard.	Leroy.
Bourgols.	Garcin.	Le Tac.
Brugnon.	Garrouste.	Madrelle (Bernard).
Brunhes.	Gau.	Madrelle (Philippe).
Bustin.	Gauthier.	Malliet.
Cambolive.	Girardot.	Malsonnat.
Canacos.	Mme Goeuriot.	Malvy.
Cellard.	Goldberg.	Manet.
Césaire.	Gosnat.	Marchais.
Chaminade.	Gouhier.	Marchand.
Chandernagor.	Mme Goutmann.	Marin.
Mme Chavatte.	Gremetz.	Masquère.
Chénaud.	Guidoni.	Maasot (François).
Chevènement.	Haesebroeck.	Maton.
Mme Chonavel.	Hage.	Mauroy.
Combrisson.	Hautecœur.	Mellick.
Mme Constant.	Hermier.	Mermaz.
Cot (Jean-Pierre).	Herru.	Mexandeau.
Couillet.	Mme Horvath.	Michel (Henri).
Crépeau.	Houël.	Millet (Gilbert).
Darlot.	Houteer.	Mitterrand.
Darras.	Huguet.	Montdargent.
Defferre.	Huyghes.	Mme Moreau (Gisèle).
Defontaine.	des Etages.	Nils.
Delehedde.	Mme Jacq.	Notebart.
Delells.	Jagoret.	Nucci.
Denvers.	Jans.	Odru.
Deplettri.	Jarosz (Jean).	Philibert.
	Jourdan.	Pidjet.

Pierret.
Pignion.
Pistre.
Poperen.
Porcu.
Porelli.
Mme Porte.
Pourchon.
Mme Privat.
Prouvost.
Quilès.
Ralite.
Raymond.

Renard.
Richard (Alain).
Rieubon.
Rigout.
Rocard (Michel).
Roger.
Ruffe.
Saint-Paul.
Sainte-Marie.
Santrou.
Savary.
Sénés.
Soury.

Tadel.
Tassy.
Tondon.
Tourné.
Vacant.
Vial-Massat.
Vidal.
Villa.
Visse.
Vizet (Robert).
Wargnies.
Wilquin (Claude).
Zarka.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Andrieux (Pas-de-Calais) à Mme Barbera.

Ansart à M. Bardol.
Aumont à M. Bèche.
Auroux à M. Fabius.
Ballanger à M. Brunhes.
Balmigère à M. Barthe.
Bapt (Gérard) à M. Andrieu (Haute-Garonne).
Beix (Roland) à Delehedde.
Benoist (Daniel) à M. Darras.
Billardon à M. Darlot.
Bocquet à M. Bordu.
Boucheron à M. Huguel.
Brugnon à M. Duplet.
Bustin à M. Canacos.
Cambolive à M. Pourchon.
Chandernagor à M. Defferre.
Chevènement à M. Raymond.
Crépeau à M. Defontaine.
Delells à M. Poperen.
Denvers à M. Laurent (André).
Deschamps (Bernard) à M. Depietri.
Dubedout à M. Manet.
Duroméc à M. Dutard.
Durocéc à M. Malvy.
Emmanuel à M. Lemolne.
Evin à M. Richard (Alain).
Faure (Gilbert) à M. Vidal.
Filloud à M. Michel (Henri).
Filterman à Mme Constans.
Forni à M. Pierret.
Gallard à M. Derosier.
Garcin à Mme Fost.
Gau à M. Franceschi.
Gauthier à Mme Chonavel.
Girardot à M. Bourgols.
M^{me} Goeuriot à Mme Fraysse-Cazalis.
MM. Goldberg à M. Hage.
Gremetz à Mme Horvath.
Guidoni à M. Autain.
Hautecœur à M. Haesebroeck.
Hermier à M. Jans.
Houël à M. Jarosz (Jean).

MM. Houter à M. Chénard.
 Huyghues des Etages à M. Mermaz.
 M^{me} Jacq à M. Jagoret.
 MM. Joxe à M. Mexandeau.
 Julien à M. Duraffour (Paul).
 Juquin à Mme Chavatte.
 Labarrère à M. Lavédrine.
 Laborde à M. Cellard.
 Laurain à M. Mitterrand.
 Laurent (Paul) à M. Kalinsky.
 Laurissergues à M. Garrouste.
 Lazzarino à Mme Leblanc.
 Le Drian à M. Mauroy.
 Leizour à M. Léger.
 Leroy à M. Maillet.
 Madrelle (Philippe) à M. Madrelle (Bernard).
 Malsonnat à M. Nilès.
 Marchais à M. Ducoloné.
 Marchand à M. Lagorce (Pierre).
 Masquère à M. Mellick.
 Massot (François) à M. Bonnet (Alain).
 Malon à M. Gosnat.
 Millet (Gilbert) à M. Soury.
 Montdargent à M. Rallite.
 Nolebart à M. Philibert.
 Nucci à M. Hernu.
 Pignol à M. Pidjot.
 Poreu à M. Rigout.
 M^{me} Porte à M. Tassy.
 M^{me} Privat à M. Chaminade.
 MM. Prouvost à M. Faugaret.
 Qullès à M. Le Pensec.
 Renard à M. Villa.
 Rieuhon à M. Combrisson.
 Rocard (Michel) à M. Forgues.
 Roger à M. Visse.
 Ruffe à M. Vizet (Robert).
 Saint-Paul à M. Savary.
 Sainte-Marie à M. Deschamps (Henri).
 Séné à M. Bayou.
 Taddel à M. Pistre.
 Tendon à M. Cot (Jean-Pierre).
 Tourné à M. Couillet.
 Vacant à Mme Avice.
 Vial-Massat à M. Wargnies.
 Willquin (Claude) à M. Santrot.
 Zarka à M. Boulay.

Bourgeois.
 Brunhes.
 Bustin.
 Cambolive.
 Canacos.
 Cellard.
 Chaminade.
 Chandernagor.
 Mme Chavatte.
 Chénard.
 Chevènement.
 Mme Chonavel.
 Combrisson.
 Mme Constans.
 Cot (Jean-Pierre).
 Couillet.
 Crépeau.
 Darinot.
 Darras.
 Defferre.
 Defontaine.
 Delehedde.
 Delelis.
 Denvers.
 Depletri.
 Derosier.
 Deschamps (Bernard).
 Deschamps (Henri).
 Dubedout.
 Ducoloné.
 Dupilet.
 Duraffour (Paul).
 Duroméa.
 Duroure.
 Dutard.
 Emmanuelli.
 Evin.
 Fablus.
 Faugaret.
 Faure (Gilbert).
 Filloud.
 Filterman.
 Forgues.
 Mme Post.
 Franceschi.
 Mme Fraysse-Cazalis.
 Freilaut.
 Gaillard.
 Garcin.
 Garrouste.
 Gau.
 Gauthier.
 Girardot.
 Mme Goeurlot.
 Goldberg.
 Gosnat.

Gouhler.
 Mme Goutmaan.
 Gremetz.
 Guidoul.
 Haesebroeck.
 Hage.
 Hauteceur.
 Hermier.
 Hernu.
 Mme Horvath.
 Houël.
 Houter.
 Huguet.
 Huyghues
 des Etages.
 Mme Jacq.
 Jagoret.
 Jans.
 Jarosz (Jean).
 Jourdan.
 Jouve.
 Jcxe.
 Julien.
 Juquin.
 Kalinsky.
 Labarrère.
 Laborde.
 Lagorce (Pierre).
 Lajoie.
 Laurain.
 Laurent (André).
 Laurent (Paul).
 Laurissergues.
 Lavédrine.
 Lazzarino.
 Mme Leblanc.
 Le Drian.
 Léger.
 Legrand.
 Leizour.
 Le Menr.
 Lemolne.
 Le Pensec.
 Leroy.
 Madrelle (Bernard).
 Madrelle (Philippe).
 Maillet.
 Malsonnat.
 Malvy.
 Manet.
 Marchais.
 Marchand.
 Marin.
 Massot (François).
 Maton.
 Mauroy.

Mellick.
 Mermaz.
 Mexandeau.
 Michel (Claude).
 Michel (Henri).
 Millet (Gilbert).
 Mitterrand.
 Montdargent.
 Mme Moreau (Glésle).
 Nilès.
 Nucci.
 Odu.
 Pesce.
 Philibert.
 Pidjot.
 Pierret.
 Pignion.
 Pistre.
 Poperen.
 Porcu.
 Porelli.
 Mme Porte.
 Pourchon.
 Mme Privat.
 Prouvost.
 Qullès.
 Rallite.
 Raymond.
 Renard.
 Richard (Alain).
 Rieuhon.
 Rigout.
 Rocard (Michel).
 Roger.
 Ruffe.
 Saint-Paul.
 Sainte-Marie.
 Santrot.
 Savary.
 Séné.
 Soury.
 Taddel.
 Tassy.
 Tendon.
 Tourné.
 Vacant.
 Vial-Massat.
 Vidal.
 Villa.
 Visse.
 Vivien (Alain).
 Vizet (Robert).
 Wargnies.
 Willquin (Claude).
 Zarka.

Ont délégué leur droit de vote :
 (Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Andrieux (Pas-de-Calais) à Mme Barbera.
 Ansart à M. Bardol.
 Aumont à M. Bèche.
 Auroux à M. Fabius.
 Ballanger à M. Brunhes.
 Balmigère à M. Barthe.
 Bapt (Gérard) à M. Andrieu (Haute-Garonne).
 Beix (Roland) à Delehedde.
 Benoist (Daniel) à M. Darras.
 Besson à M. Dupilet.
 Billardon à M. Darlnot.
 Boequet à M. Bordu.
 Boucheron à M. Huguet.
 Bustin à M. Canacos.
 Cambolive à M. Pourchon.
 Chandernagor à M. Defferre.
 Chevènement à M. Raymond.
 Crépeau à M. Defontaine.
 Delelis à M. Poperen.
 Denvers à M. Laurent (André).
 Deschamps (Bernard) à M. Depletri.
 Dubedout à M. Manet.
 Duroméa à M. Dutard.
 Duroure à M. Malvy.
 Emmanuelli à M. Lemolne.
 Evin à M. Richard (Alain).
 Faure (Gilbert) à M. Vidal.
 Filloud à M. Michel (Henri).
 Filterman à Mme Constans.
 Gaillard à M. Derosier.

Mises au point au sujet du présent scrutin.

MM. Besson, Billoux, Florian, Lavielle, Claude Michel, Pesce et Alain Vivien ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 346)
 public à la tribune.

Sur la motion de censure déposée par M. Andrieux et quatre-vingt-cinq de ses collègues, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, au cours de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1560) (résultat du pointage).

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure 246
 Pour l'adoption 190

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
 Andrieu (Haute-Garonne).
 Andrieux (Pas-de-Calais).
 Ansart.
 Aumont.
 Auroux.
 Autain.

Mme Avice.
 Ballanger.
 Balmigère.
 Bapt (Gérard).
 Mme Barbera.
 Bardol.
 Barthe.
 Bayou.
 Bèche.

Beix (Roland).
 Benoist (Daniel).
 Besson.
 Billardon.
 Boequet.
 Bonnet (Alain).
 Bordu.
 Boucheron.
 Boulay.

MM. Garcin à Mme Fost.
 Gau à M. Franceschi.
 Gauthier à Mme Chonavel.
 Girardot à M. Bourgois.
 M^{me} Goeuriot à Mme Frayssé-Cazals.
 MM. Goldberg à M. Hage.
 Gremetz à Mme Horvath.
 Guidoni à M. Autain.
 Hauteceur à M. Haesebroeck.
 Hermier à M. Jans.
 Houël à M. Jerosz (Jean).
 Houteer à M. Chénard.
 Huyghues des Etages à M. Mermaz.
 M^{me} Jacq à M. Jagoret.
 MM. Joxe à M. Mexandeau.
 Julien à M. Duraffour (Paul).
 Juquin à Mme Chavatte.
 Labarrère à M. Lavédrine.
 Laborde à M. Cellard.
 Laurain à M. Mitterrand.
 Laurent (Paul) à M. Kalinsky.
 Laurissegues à M. Garrouste.
 Lazzarino à Mme Leblanc.
 Le Drian à M. Mauroy.
 Leizour à M. Léger.
 Leroy à M. Maillet.
 Madrelle (Philippe) à M. Madrelle (Bernard).
 Maisonnat à M. Nllès.
 Marchais à M. Ducoloné.
 Marchand à M. Lagorce (Pierre).
 Massot (François) à M. Bonnet (Alain).
 Maton à M. Gosnat.
 Michel (Claude) à M. Pierret.

MM. Millet (Gilbert) à M. Soury.
 Montdargent à M. Ralite.
 Nucci à M. Hernu.
 Pesce à M. Mellick.
 Pignion à M. Pidjot.
 Porcu à M. Rigout.
 M^{me} Porte à M. Tassy.
 M^{me} Privat à M. Chaminade.
 MM. Prouvost à M. Faugaret.
 Quilès à M. Le Pensec.
 Renard à M. Villa.
 Rieubon à M. Combrisson.
 Rocard (Michel) à M. Forgues.
 Roger à M. Visse.
 Ruffe à M. Vizet (Robert).
 Saint-Paul à M. Savary.
 Sainte-Marie à M. Deschamps (Henri).
 Sénés à M. Bayou.
 Taddel à M. Pistre.
 Tondon à M. Cot (Jean-Pierre).
 Tourné à M. Couillet.
 Vacant à Mme Avice.
 Viat-Massat à M. Wargnies.
 Vivien (Alain) à M. Phillibert.
 Wilquin (Claude) à M. Santrot.
 Zarka à M. Boulay.

Mises au point au sujet du présent scrutin.

MM. Billoux, Brugnion, Florian, Forni, Lavielle et Masquère ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	Téléphone	Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
03	Assemblée nationale :			TELEX	201176 F DIRJO - PARIS
07	Débats	72	282		
	Documents	260	558		
	Sénat :				
05	Débats	56	162		
09	Documents	260	540		

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)